

CAPITAL_{RPK}

Le spécialiste
du financement
de syndicats
de copropriété
au Québec



Que ce soit pour financer des travaux, pour faire face à un problème temporaire de liquidités ou étaler le paiement de votre prime d'assurance, nous offrons des solutions sur-mesure aux syndicats de copropriété, petits et grands, partout au Québec.

Nous contacter

Courriel : info@capitalrpk.ca ; Tél. : 514 788 4688

PRÊT POUR TRAVAUX

Une solution de prêt simple pour financer vos travaux

Financement aux copropriétaires via le syndicat de copropriété



Un imprévu ou des travaux non budgétés ? Pas toujours facile pour un syndicat de copropriété de réunir les fonds nécessaires à temps. Parfois, certains copropriétaires ne peuvent pas payer une cotisation spéciale, ce qui peut retarder des travaux importants et augmenter les risques pour l'immeuble. Capital RPK a créé une solution de financement unique, adaptée aux besoins des syndicats et de leurs copropriétaires.

Un financement au choix pour chacun

Les copropriétaires qui en ont besoin peuvent opter pour le financement et choisir la durée de leur remboursement.

Une avance pour le syndicat

Capital RPK verse immédiatement la totalité des cotisations financées, permettant au syndicat de lancer les travaux sans attendre

Un remboursement simplifié

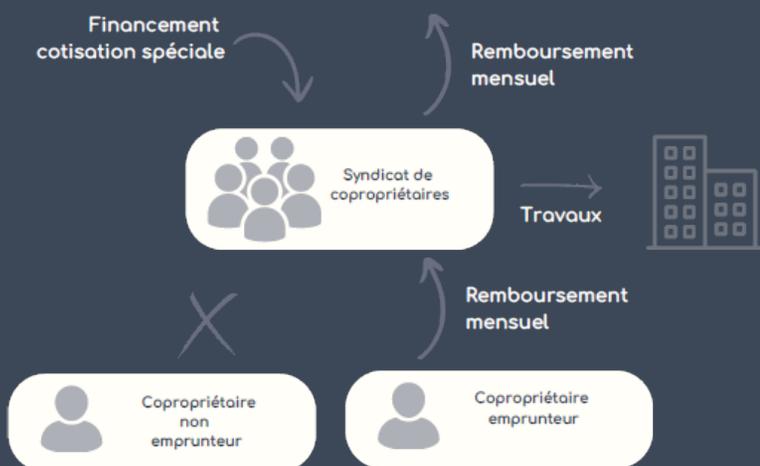
Les copropriétaires remboursent le syndicat en mensualités, ajoutées à leurs charges habituelles, et le syndicat rembourse Capital RPK.

Sur-mesure

Une solution simple et flexible



CAPITAL RPK



Sur-mesure

Solution adaptée

Développée avec le RGCQ et des experts juridiques en copropriété, notre offre garantit une structure légale optimale pour tous.

Grâce à Capital RPK, les syndicats avancent dans leurs projets et les copropriétaires bénéficient d'une solution flexible pour préserver leur bâtiment.

PRÊT RELAIS

Prêt relais, une solution rapide pour les syndicats qui font face à un besoin de liquidité

Prêt relais pour les syndicats qui ont besoin ponctuel de liquidités.

En copropriété, la trésorerie peut représenter un enjeu majeur. Des charges communes impayées ou payées en retard par certains copropriétaires, une sous-estimation des dépenses de fonctionnement ou de leur augmentation annuelle, une mauvaise anticipation du fonds de roulement nécessaire, des travaux urgents ou des dépenses non anticipées sont autant d'éléments qui peuvent grever votre trésorerie à court terme.

Bien sûr, le syndicat a toujours la possibilité d'accroître les charges communes réclamées aux copropriétaires ou de procéder à une cotisation spéciale mais à court terme, il peut arriver qu'une copropriété ait des difficultés à faire face à ses obligations.

Les conséquences de ces problèmes de trésorerie sont multiples (retards de paiement des fournisseurs, arrêts de services, impossibilité de réaliser des travaux urgents)

et peuvent nuire à la réputation du syndicat, à sa relation avec ses partenaires clés, entraîner des tensions entre le syndicat et les copropriétaires, ou compromettre la bonne santé des bâtiments.

Nous pouvons vous aider dans la constitution d'un plan de financement adapté aux besoins de votre syndicat

Un prêt relais

Sur-mesure et adapté

Étape 1 : Évaluation de vos besoins. En fonction du montant nécessaire, des rentrées prévues et de votre situation particulière, nous déterminerons la durée du financement et les échéances de remboursement.

Étape 2 : Étude et validation du dossier. Suite à la réception de vos documents constituant votre dossier de financement, nous vous confirmons votre acceptabilité et les conditions de votre financement.

Étape 3 : Versement des fonds. Les fonds sont mis à disposition en quelques jours, pour répondre aux situations d'urgence du syndicat.

Rapidement

Octroyé au candidat

Capital RPK peut dégager rapidement les liquidités nécessaires pour vous aider à faire face à vos obligations à court terme. Que vous ayez besoin de fonds pour quelques semaines ou quelques mois, nos prêts relais sont octroyés rapidement, en quelques jours seulement.

Après la réception des documents requis (états financiers, déclaration de copropriété, la preuve d'assurance), Capital RPK peut accorder et mettre à disposition les fonds en temps record et sans complexité.

Notre structure nous permet d'être agile et d'adapter chaque prêt à la situation particulière de votre syndicat.



PRIME D'ASSURANCE

Financement de la prime d'assurance, une solution simple pour les syndicats de copropriété

Étalement du paiement de votre prime d'assurance.

La hausse des primes d'assurance, souvent exigibles en un seul versement, complique considérablement la gestion des flux de trésorerie pour les syndicats de copropriété. C'est pourquoi le financement de la prime est une solution attrayante pour les syndicats.

Vous l'avez sans doute constaté, les primes d'assurance réclamées aux syndicats de copropriété ont beaucoup augmenté dans les dernières années. Or, pour un syndicat, la gestion des flux de trésorerie est un enjeu majeur.

En tant que spécialiste en financement de syndicats de copropriétaires, Capital RPK peut financer votre prime d'assurance sur une période de 6 à 12 mois à un taux d'intérêt attractif.

En finançant votre prime d'assurance, vous la rendez plus abordable en faisant coïncider les rentrées (paiement des charges communes) et les sorties (prime d'assurance mensuelle). Ainsi, le syndicat conserve ses précieuses liquidités et pourra plus facilement faire face à d'éventuels imprévus.

Rapidement

Un processus rapide et transparent

Notre processus d'approbation est simple et rapide, et nos taux sont concurrentiels.

Nous travaillons avec des courtiers d'assurances, des gestionnaires de copropriété et directement des syndicats pour étaler le paiement des primes d'assurance.

Contactez-nous lors du renouvellement de votre prime, ou parlez de nous à votre courtier ou votre gestionnaire.

De toutes tailles
Prêts aux copropriétés de 6 à plus de 500 unités

Partout au Québec
Dans les grands centres urbains et en région

Tous types d'assurances
Standard ou hors standard

Accessible

À tous les syndicats



Nous contacter

Courriel : info@capitalrpk.ca ; Tél. : 514 788 4688